

# La mise en concurrence des titres domaniaux

## Les titres d'occupation privative du domaine public



### Les titres d'occupation concernés par l'obligation de mise en concurrence

#### ↳ Sur la forme

- ✓ Titres unilatéraux
- ✓ Conventions domaniales

#### ↳ Sur le fond

- ✓ Tous les titres permettant d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique
- ✓ Sous réserve des exclusions prévues par la loi, notamment :
  - lorsque le titre s'insère dans une opération donnant déjà lieu à une procédure de mise en concurrence
  - lorsque l'urgence le justifie
  - ou encore lorsque l'organisation d'une procédure de mise en concurrence est impossible ou injustifiée

## Les baux de droit commun sur le domaine privé



### Les baux concernés par l'obligation de mise en concurrence

#### ↳ Baux « rares »

- ✓ Désigne les baux qui sont par nature en nombre limité en raison :
  - de la rareté des ressources naturelles
  - ou des capacités techniques utilisables

#### ↳ Baux d'intérêt transfrontalier

- ✓ Désigne les baux qui présentent un « *intérêt transfrontalier certain* » au sens du droit européen, compte tenu notamment :
  - de l'importance économique de l'occupation,
  - de sa situation géographique,
  - ou encore de ses caractéristiques techniques



### La procédure à mettre en œuvre

#### ↳ Si le titre est de courte durée ou le nombre d'autorisations disponibles illimité

- ✓ Publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (y compris si un occupant potentiel s'est préalablement manifesté de manière spontanée)
- ✓ Information des candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution

#### ↳ Si le titre est de longue durée et le nombre d'autorisations disponible limité

- ✓ Publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (y compris si un occupant potentiel s'est préalablement manifesté de manière spontanée)
- ✓ Procédure de sélection conforme aux principes d'impartialité et de transparence

## Les cessions de biens publics



### L'absence d'obligation clairement imposée

#### ↳ Absence d'obligation légale

- ✓ Au sein du code général de la propriété des personnes publiques
- ✓ Au sein des autres textes législatifs et réglementaires

#### ↳ Absence d'obligation jurisprudentielle

- ✓ Formulée par les juridictions internes (notamment le Conseil d'Etat)
- ✓ Formulée par les juridictions européennes (notamment la CJUE : Cour de justice de l'Union européenne)



### Les points de vigilance

#### ↳ Surveiller les évolutions législatives

- ✓ Pour mémoire, l'article 34 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 » avait habilité le gouvernement à prévoir par ordonnance « *des obligations de publicité et de mise en concurrence préalables aux opérations de cession* »
- ✓ Cette habilitation est désormais caduque, mais il n'est pas exclu que le législateur se saisisse de nouveau de la question à l'avenir

#### ↳ Surveiller les évolutions jurisprudentielles

- ✓ En particulier, la CJUE pourrait se saisir de cette question comme elle l'a fait s'agissant des conventions d'occupation privative